



**CARTE PASS “MUSCULATION”
(A partir de 17 ans)
Règlement général**

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Musculation », il est impératif de remplir un dossier d’inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L’adhésion à la carte Pass Musculation ne se fera qu’après le dépôt du dossier complet au secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement (Chèque à l’ordre de « Sports » ou par Carte Bleue, directement sur place).

L’adhésion annuelle est valable, de Septembre 2021 à Septembre 2022.

L’adhésion trimestrielle est valable, pour un des quatre trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : de septembre 2021 à décembre 2021
- **Trimestre 2** : de janvier 2022 à mars 2022
- **Trimestre 3** : d’avril 2022 à juin 2022
- **Trimestre 4** : de juillet 2022 à septembre 2022

L’adhésion permet l’accès gratuit à la bibliothèque toute l’année.

Article 2 :

Tarif annuel par personne (justifiant être domicilié à Vias) :

- Normal : 138 € (120 € d’abonnement + 18 € de Licence FFHM obligatoire)
- Etudiant, demandeur d’emploi : 78 € (60 € d’abonnement + 18 € de Licence FFHM obligatoire), sur présentation d’un justificatif.

Tarif trimestriel par personne (justifiant être domicilié à Vias) :

- Normal : 30 € (+ 18 € de Licence FFHM obligatoire, à régler le 1^{er} trimestre de l’adhésion)
- Etudiant, demandeur d’emploi : 20 € (+ 18 € de Licence FFHM obligatoire, à régler le 1^{er} trimestre de l’adhésion), sur présentation d’un justificatif.

Article 3 :

Pour participer à cette activité il est impératif de s’inscrire au préalable.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs. Toute dégradation sera facturée à l’adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs). Toutes formes d'agressivité (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations

Article 6 :

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes etc.) dans les locaux municipaux.

Article 7 :

Pour la pratique du sport à la Halle Multisports :

- **La pratique du sport torse-nu est strictement interdite**
- **1 paire de basket réservée pour la salle est obligatoire**
- **1 serviette obligatoire**

Article 8 :

Tableau des activités annexes proposées.

PLANNING SEPTEMBRE 2021 – SEPTEMBRE 2022						
SALLE DE MUSCULATION						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	9H/12H		FERMÉ	9H/12H		FERMÉ
AP. MIDI	17H30/21H					

Les horaires Juillet-Août 2022 vous seront communiqués ultérieurement

Pour tout changement de n° de téléphone, d'adresse mail ou d'adresse postale merci d'informer le secrétariat du Service des Sports afin de mettre à jour le dossier.

